

<https://snetap-fsu.fr/SA-avancement-aux-grades-superieur-et-exceptionnelle.html>



SA : avancement aux grades supérieur et exceptionnelle

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 13 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[Consultez ici](#) l'arrêté autorisant les examens professionnels pour l'accès aux grades supérieur et exceptionnel

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 3 mai 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture. **Le nombre total de places offertes est fixé à 32.**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 3 mai 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture. **Le nombre total de places offertes est fixé à 25.**